

ASSEMBLÉE NATIONALE

30 novembre 2022

ACCÉLÉRATION DE LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES (N°443) - (N°
526)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 694

présenté par

M. Schellenberger, Mme Gruet, M. Kamardine, M. Nury, M. Bazin, M. Hetzel, Mme Corneloup,
M. Vatin, M. Cinieri, M. Taite, Mme Genevard, M. Viry, Mme Louwagie et M. Neuder

TITRE

Rédiger ainsi le titre du projet de loi :

« portant diverses dispositions d'adaptation du droit de l'urbanisme aux énergies intermittentes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Loin de garantir à la France une quelconque sécurité en approvisionnement énergétique, ce texte très technique ne vise qu'à adapter le droit de l'urbanisme au développement des énergies renouvelables, par nature intermittentes.

Il convient donc de rebaptiser ce Projet de Loi en conséquence afin de ne pas lui attribuer les mérites qu'il n'a pas.